

À PROPOS DE LA NOUVELLE CLASSIFICATION CITE 2011

Pour une description plus détaillée, se référer au « *Manuel opérationnel de la CITE 2011 : Directives pour la classification des programmes éducatifs nationaux et des certifications correspondantes* », <http://dx.doi.org/10.1787/9789264228368-en>.

La nécessité de réviser la CITE

La structure des systèmes éducatifs varie énormément d'un pays à l'autre. Afin de produire des statistiques et des indicateurs qui soient de nature comparable à l'échelle internationale, il est nécessaire de disposer d'un cadre permettant de collecter et de soumettre des données sur des programmes éducatifs dont les contenus sont de niveau similaire. La *Classification internationale type de l'éducation* (CITE) de l'UNESCO est la classification de référence permettant d'organiser les programmes éducatifs et les certifications correspondantes par niveau d'éducation et par domaines d'études. Les définitions et les concepts fondamentaux de la CITE ont été établis de manière à être internationalement valides et applicables à l'ensemble des systèmes d'éducation.

Elle a d'abord été développée par l'UNESCO dans les années 70, puis révisée une première fois en 1997. Étant donné l'évolution des systèmes d'éducation et d'enseignement au début du XXI^e siècle, une nouvelle révision de la CITE a été menée à bien entre 2009 et 2011, sur la base d'une concertation globale avec les pays, des experts régionaux et des organisations internationales. Cette révision a pris en compte des évolutions importantes dans la structure de l'enseignement supérieur telles que le processus de Bologne en Europe, le développement des programmes éducatifs pour la petite enfance et un intérêt accru pour les statistiques relatives aux produits de l'éducation tels que le niveau d'éducation atteint. La CITE 2011 révisée a été adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO à sa 36^e session en novembre 2011.

Principales différences entre la CITE 2011 et la CITE 97

La publication de la CITE 2011 constitue une étape importante dans un processus consultatif à long terme visant à améliorer la comparabilité des statistiques internationales sur l'éducation. Cette édition 2015 de *Regards sur l'éducation* est la première à faire référence à la classification CITE. Les principales différences entre la CITE 2011 et la CITE 97 sont les suivantes :

- La classification CITE 2011 présente une révision de la classification des niveaux des programmes éducatifs (CITE-P) de la CITE 97 et, pour la première fois, une classification des niveaux d'éducation atteints (CITE-A) sur la base de certifications éducatives reconnues (voir l'indicateur A1).
- La classification CITE 2011 propose une amélioration des définitions de l'enseignement formel et non formel, des activités éducatives et des programmes.
- Comparée à la CITE 97, qui comptait sept niveaux d'éducation, la CITE 2011 en compte maintenant neuf. Plus précisément, l'enseignement tertiaire a été restructuré pour prendre en compte les changements qui l'ont affecté, tels que la structure de Bologne, et il compte maintenant quatre niveaux d'éducation, contre deux auparavant dans la CITE 97. Les programmes que l'on classifiait auparavant dans le niveau 5 de la CITE 97 sont dorénavant affectés au niveau 5, 6 ou 7 de la CITE 2011. De plus, alors que la position des programmes d'enseignement tertiaire dans la structure nationale des diplômes était mentionnée dans la CITE 97, une codification spécifique pour cette dimension a été introduite dans la CITE 2011 pour les niveaux 6 et 7 (respectivement niveau licence ou master, ou formations équivalentes).
- Le niveau 0 de la CITE a été étendu pour inclure une nouvelle catégorie couvrant les programmes de développement éducatif de la petite enfance destinés aux enfants de moins de 3 ans (voir l'indicateur C2).

- Chaque niveau d'éducation de la CITE a été défini avec plus de clarté, ce qui pourrait occasionner des changements de classification pour des programmes qui se trouvaient auparavant à la limite entre des niveaux de la CITE (par exemple, entre les niveaux 3 et 4 de la CITE).
- Les dimensions complémentaires des niveaux de la CITE ont également été révisées. Il n'existe aujourd'hui que deux catégories d'orientation : l'enseignement général et l'enseignement professionnel. Les programmes classés au préalable dans la catégorie préprofessionnelle (CITE 97) ne permettent pas l'obtention de certifications pertinentes pour le marché du travail et sont de ce fait maintenant classés pour la plupart dans l'enseignement général.
- La CITE 97 distinguait deux sous-catégories concernant l'accès à des niveaux plus élevés de la CITE selon le type d'enseignement auquel la certification obtenue donnait accès, alors que la CITE 2011 n'identifie qu'un groupe de programmes donnant accès à des niveaux plus élevés de la CITE. La sous-catégorie « achèvement de niveau avec accès à des niveaux plus élevés » de la CITE 2011 correspond aux catégories A et B combinées de la CITE 97. La CITE 2011 subdivise encore les programmes qui ne permettent pas d'accéder à des niveaux supérieurs de la CITE dans les sous-catégories « sans achèvement de niveau », « achèvement partiel de niveau » et « achèvement de niveau ». Ces trois sous-catégories correspondent à la catégorie C de la CITE 97.

Domaines d'études et de formation

Dans la CITE, les programmes et les certifications correspondantes peuvent être classés par domaine d'études et de formation, ainsi que par niveau. La révision 2011 de la CITE s'est concentrée sur les niveaux de la CITE et les dimensions complémentaires liées aux niveaux de la CITE. À la suite de l'adoption de la CITE 2011, un processus d'analyse séparée et de consultation mondiale sur les domaines d'études de la CITE a été mené à bien. Les domaines d'études de la CITE ont été révisés et la Conférence générale de l'UNESCO a adopté la *Classification des domaines d'études et de formation de la CITE 2013* (CITE-F 2013) en novembre 2013 lors de sa 37^e session. La *Classification des domaines d'études et de formation de la CITE 2013* (UNESCO-ISU, 2014) est disponible sur <http://www.uis.unesco.org/Education/Documents/iscde-fields-of-education-training-2013FR.pdf> et sera utilisée pour la première fois dans l'édition 2017 de *Regards sur l'éducation*.

Tableaux de correspondance entre les versions de la CITE

Le tableau 1 illustre les correspondances entre les niveaux de la CITE 2011 et de la CITE 97. Pour plus de détails sur les correspondances entre les niveaux de la CITE 2011 et de la CITE 97, se référer à la Partie 1 du *Manuel opérationnel de la CITE 2011 : Directives pour la classification des programmes éducatifs nationaux et des certifications correspondantes*.

Tableau 1. Comparaison des niveaux d'éducation entre la CITE 2011 et la CITE 97

CITE 2011		CITE 97	
01	Développement éducatif de la petite enfance		-
02	Enseignement préprimaire	0	Enseignement préprimaire
1	Enseignement primaire	1	Enseignement primaire ou premier cycle de l'éducation de base
2	Premier cycle de l'enseignement secondaire	2	Premier cycle de l'enseignement secondaire ou deuxième cycle de l'éducation de base
3	Deuxième cycle de l'enseignement secondaire	3	(Deuxième cycle de l') enseignement secondaire
4	Enseignement post-secondaire non tertiaire	4	Enseignement post-secondaire non tertiaire
5	Enseignement tertiaire de cycle court	5	Premier cycle de l'enseignement tertiaire (ne menant pas directement à une certification de chercheur hautement qualifié) (5A, 5B)
6	Licence ou niveau équivalent		
7	Master ou niveau équivalent		
8	Doctorat ou niveau équivalent	6	Second cycle de l'enseignement tertiaire (menant à une certification de chercheur hautement qualifié)

Définition des niveaux CITE

Éducation de la petite enfance (niveau CITE 0)

Le niveau 0 de la CITE regroupe les programmes de la petite enfance qui possèdent une composante éducative volontaire. Les programmes de niveau 0 de la CITE ciblent les enfants dont l'âge est inférieur à celui d'entrée dans l'enseignement primaire (niveau 1 de la CITE). Ces programmes ont pour but de développer les aptitudes sociales et émotionnelles nécessaires pour participer à la vie scolaire et sociale.

Les programmes du niveau 0 de la CITE se différencient souvent par l'âge. Il existe deux catégories de programmes de niveau 0 de la CITE : la CITE 010 – développement éducatif de la petite enfance, et la CITE 020 – enseignement préprimaire. La CITE 010 se caractérise par un contenu éducatif volontaire développé pour des enfants plus jeunes (ayant habituellement entre 0 et 2 ans), alors que la CITE 020 est généralement prévue pour des enfants ayant entre 3 ans et l'âge d'entrée dans l'enseignement primaire (niveau 1 de la CITE). À des fins de comparabilité internationale, l'expression « éducation de la petite enfance » est utilisée pour qualifier le niveau 0 de la CITE (pour plus de détails, se référer à l'indicateur C2 dans l'édition 2015 de *Regards sur l'éducation*).

Les programmes classés au niveau 0 de la CITE peuvent être désignés de plusieurs manières, par exemple : l'éducation et le développement de la petite enfance, école maternelle, école préprimaire, *pre-school* ou *educación inicial*. En ce qui concerne les programmes offerts en crèches, nurseries ou *guarderías*, il importe de s'assurer qu'ils respectent les critères de classification du niveau 0 de la CITE spécifiés.

Enseignement primaire (niveau CITE 1)

L'enseignement primaire débute généralement à l'âge de 5, 6 ou 7 ans, et a une durée typique de six ans. Les programmes du niveau 1 de la CITE sont généralement conçus pour donner aux élèves des aptitudes fondamentales en lecture, en écriture et en mathématiques, et établir une base solide pour la compréhension d'autres matières telles que l'histoire, la géographie, les sciences naturelles, les sciences sociales, l'art et la musique. Le commencement des activités de lecture n'est pas un critère suffisant à lui seul pour classer un programme éducatif dans le niveau 1 de la CITE.

Les programmes classés au niveau 1 de la CITE peuvent être désignés de plusieurs manières, par exemple : enseignement primaire, enseignement élémentaire ou éducation de base (cycle 1 ou premières années d'études si le système d'éducation est caractérisé par un programme qui couvre les niveaux 1 et 2 de la CITE). À des fins de comparabilité internationale, le terme « enseignement primaire » est utilisé pour qualifier le niveau 1 de la CITE à l'échelle internationale.

Premier cycle de l'enseignement secondaire (niveau CITE 2)

Les programmes du premier cycle de l'enseignement secondaire sont destinés à poser les fondements d'un vaste ensemble de matières et à préparer les enfants et les jeunes à des études plus spécialisées dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire et dans des niveaux d'enseignement plus élevés. Le début – ou la fin – du premier cycle de l'enseignement secondaire implique souvent un changement d'établissement pour les jeunes élèves, ainsi qu'un changement dans le type d'instruction.

Dans certains systèmes d'éducation, les programmes peuvent se différencier par leur orientation, bien que cela soit plus fréquent dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Les programmes de la filière professionnelle, quand ils existent à ce niveau, offrent généralement des options aux jeunes qui souhaitent se préparer à une entrée directe sur le marché du travail dans le cadre d'un emploi peu ou semi-qualifié. Ils peuvent aussi constituer la première étape de l'enseignement professionnel, donnant accès à des programmes plus avancés dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire.

Les programmes classés au niveau 2 de la CITE peuvent être désignés de plusieurs manières, par exemple : école secondaire ou collège (cycle 1/premières années d'études), école secondaire inférieure, école moyenne ou *junior high school*. Si un programme couvre les niveaux 1 et 2 de la CITE, les expressions « enseignement fondamental » ou « enseignement de base » (second cycle/dernières années d'études du programme) sont souvent utilisées. À des fins de comparabilité internationale, l'expression « premier cycle de l'enseignement secondaire » est utilisée pour qualifier le niveau 2 de la CITE.

Deuxième cycle de l'enseignement secondaire (niveau CITE 3)

Les programmes du deuxième cycle de l'enseignement secondaire sont plus spécialisés que ceux du premier cycle de l'enseignement secondaire. Ils proposent un éventail plus large d'options et de filières pour achever l'enseignement secondaire. L'éventail de matières étudiées par un élève est en général moins large que dans les niveaux d'éducation inférieurs, mais le contenu est plus complexe et l'étude plus approfondie.

Les programmes proposés sont différenciés selon l'orientation et en fonction de groupes de matières. Les programmes de la filière générale sont habituellement destinés aux élèves prévoyant de progresser vers des études académiques ou professionnelles dans l'enseignement tertiaire. Les élèves commenceront souvent par se spécialiser dans des domaines spécifiques, tels que les sciences, les sciences humaines ou sociales, même s'ils doivent continuer à suivre des cours dans des matières fondamentales comme la langue nationale, les mathématiques et éventuellement une langue étrangère.

Le niveau 3 de la CITE peut également comprendre des programmes de la filière générale qui ne donnent pas accès à l'enseignement tertiaire ; toutefois, ceux-ci sont relativement rares. Les programmes de la filière professionnelle existent aussi bien pour proposer des options à des jeunes qui sinon quitteraient l'école sans certification d'un programme du deuxième cycle du secondaire que pour ceux qui souhaitent se préparer à des emplois de niveau ouvrier qualifié et/ou technicien.

Le niveau 3 de la CITE comprend également les programmes de deuxième chance ou de réintégration conçus pour réviser les matières déjà abordées dans les programmes du deuxième cycle du secondaire ou pour offrir des opportunités à des jeunes de changer de filière ou d'accéder à une profession nécessitant une certification de fin de deuxième cycle du secondaire à laquelle leur parcours scolaire actuel ne donne pas droit.

Les programmes destinés à être classés au niveau 3 de la CITE peuvent être désignés de plusieurs manières, par exemple : école secondaire ou lycée (cycle 2/ dernières années d'études de l'enseignement secondaire). À des fins de comparabilité internationale, l'expression « deuxième cycle de l'enseignement secondaire » est utilisée pour qualifier le niveau 3 de la CITE.

Enseignement post-secondaire non tertiaire (niveau CITE 4)

Les programmes de l'enseignement post-secondaire non tertiaire ne sont pas beaucoup plus complexes que ceux du deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Ils visent généralement à élargir plutôt qu'à approfondir les connaissances, aptitudes et compétences déjà acquises par les étudiants qui ont terminé un programme (complet) du deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Ils peuvent être destinés à accroître les options des participants sur le marché du travail et/ou à poursuivre des études dans l'enseignement tertiaire.

La plupart des programmes du niveau 4 de la CITE ont une orientation professionnelle. Ils peuvent être désignés de plusieurs manières, par exemple : *technician diploma*, *primary professional education* ou préparation aux carrières administratives. À des fins de comparabilité internationale, l'expression « enseignement post-secondaire non tertiaire » est utilisée pour qualifier le niveau 4 de la CITE.

Niveaux d'enseignement tertiaire de la CITE 2011 (niveaux CITE 5 à 8)

L'enseignement tertiaire complète l'enseignement secondaire et offre des activités d'apprentissage d'un haut niveau de complexité dans des matières spécialisées. L'enseignement tertiaire comprend ce que l'on qualifie habituellement d'enseignement académique, mais il comprend également l'enseignement professionnel avancé.

On observe en général une hiérarchie évidente entre les certifications décernées par les programmes de l'enseignement tertiaire. Celui-ci comprend les niveaux 5 (enseignement tertiaire de cycle court), 6 (licence ou niveau équivalent), 7 (master ou niveau équivalent) et 8 (doctorat ou niveau équivalent) de la CITE. Le contenu des programmes de l'enseignement tertiaire est plus complexe et plus avancé que celui des niveaux inférieurs de la CITE.

■ **Enseignement tertiaire de cycle court (niveau CITE 5)**

Le contenu des programmes du niveau 5 de la CITE est clairement plus complexe que celui des programmes du deuxième cycle du secondaire donnant accès à ce niveau. Les programmes du niveau 5 de la CITE sont conçus pour approfondir des connaissances en enseignant de nouveaux concepts, techniques et idées que les programmes du deuxième cycle de l'enseignement secondaire ne couvrent généralement pas. En comparaison, les programmes du niveau 4 de la CITE servent à élargir les connaissances et ne sont généralement pas beaucoup plus avancés que les programmes du niveau 3 de la CITE.

Les programmes classés au niveau 5 de la CITE peuvent être désignés de plusieurs manières : enseignement technique tertiaire, *community college education*, formation professionnelle technique ou avancée/de niveau élevé, *associate degree* ou bac+2. À des fins de comparabilité internationale, l'expression « enseignement tertiaire de cycle court » est utilisée pour qualifier le niveau 5 de la CITE.

■ **Licence ou niveau équivalent (niveau CITE 6)**

Les programmes du niveau 6 de la CITE, ou « licence ou niveau équivalent », sont plus longs et généralement plus orientés vers la théorie que les programmes de niveau 5 de la CITE. Ils sont souvent destinés à enseigner aux participants des connaissances, aptitudes et compétences académiques et/ou professionnelles intermédiaires conduisant à un premier diplôme ou à une certification équivalente.

Ils représentent généralement trois à quatre années d'études à plein temps au niveau de l'enseignement tertiaire. Ils peuvent comporter un cursus pratique et/ou des périodes de stage, ainsi que des cours théoriques. Ils sont traditionnellement dispensés dans des universités et des établissements d'enseignement tertiaire équivalents.

Les programmes classés au niveau 6 de la CITE peuvent être désignés de plusieurs manières, comme par exemple : *bachelor's programme*, licence ou premier cycle universitaire. À des fins de comparabilité internationale, l'expression « licence ou niveau équivalent » est utilisée pour qualifier le niveau 6 de la CITE.

■ **Master ou niveau équivalent (niveau CITE 7)**

Les programmes de niveau 7 de la CITE, ou « master ou niveau équivalent », ont un contenu nettement plus complexe que celui des programmes du niveau 6 de la CITE et sont généralement plus spécialisés. Le contenu de ces programmes du niveau 7 de la CITE est souvent destiné à enseigner aux participants des connaissances, aptitudes et compétences académiques et/ou professionnelles conduisant à un deuxième diplôme ou à une certification équivalente. Les programmes de ce niveau peuvent avoir une composante importante de recherche, mais ils ne conduisent pas encore à l'obtention d'une certification de doctorat. La durée cumulée des études dans l'enseignement tertiaire est donc en général de cinq à huit années, voire davantage.

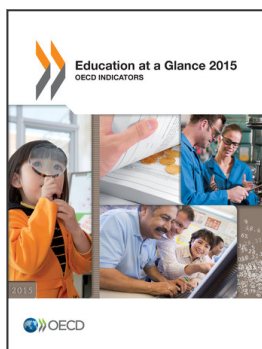
Les programmes classés au niveau 7 de la CITE peuvent être désignés de plusieurs manières, comme par exemple : programmes de master ou *magister*. À des fins de comparabilité internationale, l'expression « master ou niveau équivalent » est utilisée pour qualifier le niveau 7 de la CITE.

■ **Doctorat ou niveau équivalent (niveau CITE 8)**

Les programmes du niveau 8 de la CITE, ou « doctorat ou niveau équivalent », sont principalement destinés à l'obtention d'une certification de chercheur hautement qualifié. Les programmes de ce niveau de la CITE sont consacrés à des études approfondies et à des travaux de recherche originaux, et sont dispensés presque exclusivement par des établissements d'enseignement tertiaire orientés vers la recherche, comme des universités par exemple. Les programmes de doctorat existent aussi bien dans des domaines académiques que professionnels.

La durée théorique de ces programmes est de trois années d'études en équivalents temps plein dans la plupart des pays, mais le temps nécessaire pour achever les programmes est généralement plus long.

Les programmes classés au niveau 8 de la CITE peuvent être désignés de plusieurs manières, comme par exemple : PhD, DPhil, D.Lit, D.Sc, LL.D, Doctorat, etc. À des fins de comparabilité internationale, l'expression « doctorat ou niveau équivalent » est utilisée pour qualifier le niveau 8 de la CITE.



Extrait de :
Education at a Glance 2015
OECD Indicators

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/eag-2015-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2015), « À propos de la nouvelle classification CITE 2011 », dans *Education at a Glance 2015 : OECD Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/eag-2015-5-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.